



L'accueil RSA se poursuit.

Depuis le mois de juin dernier le Revenu de Solidarité Active (RSA) est entré en vigueur. Il remplace plusieurs aides existantes (RMI, API...) et concerne également les personnes qui travaillent déjà et dont les revenus sont faibles. Pour assurer l'accueil d'un nombre important de personnes, la communauté de communes du Pays Beaume Drobie en partenariat avec le Conseil Général et les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), a mis en place une organisation de proximité permettant d'accompagner les bénéficiaires potentiels dans les démarches administratives.

Odile Mathieu, agent d'information, vous recevra sur rendez-vous à la communauté de communes et pourra se déplacer pour vous rencontrer dans les communes ayant signé une convention avec la communauté si vous n'avez pas de moyen de transport.

Repères

Contact :

04 75 89 80 84, [rsa.joyeuse@pays-beaumedrobie.com](mailto:rsa.joyeuse@pays-beaumedrobie.com)

Où ?

Communauté de communes du Pays Beaume-Drobie, La Chastellanne, 07260 Joyeuse.

Quand ?

Lundi 9h – 12h30 et 13h30 – 17 h ; mercredi et jeudi : 9h – 12h30 et 13h30 – 18 h ; vendredi 9h – 12h,